

Rural

INFORMATIONS

CODE PRODUIT

DRU044A

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit rural

NIVEAU

Pratique courante

DURÉE

0.29 jour(s) (2,0 heures)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé, toutefois avoir des connaissances de base du droit rural est conseillé.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences

techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Droits de préférence et de préemption en présence de bois et forêt

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les droits de préemption et/ou de préférence applicables à la vente d'une propriété boisée et les cas d'exemption
- Maîtriser la mise en œuvre des droits de préemption et de préférence des propriétés boisées

CONTENU

DROIT DE PRÉFÉRENCE DES VOISINS ET DE LA COMMUNE

- Domaine d'application
- Mise en œuvre du droit de préférence
- Opérations exclues du droit de préférence

DROITS DE PRÉEMPTION APPLICABLES EN FORÊT

- Droit de préemption de la commune
- Droit de préemption de l'Etat